

Nouveauté : La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Particuliers et professionnels peuvent constituer et déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'ils soient.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, les usagers n'ont plus besoin de se déplacer en mairie, ni d'imprimer plusieurs exemplaires papier, pour déposer un permis de construire, d'aménager, une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme. Il suffit de se connecter.

Comment ça marche ?



Suivez le petit guide qui suit :

Allez sur le site de la CARA : <https://www.agglo-royan.fr/>

- #### 1. Vous arrivez sur cette page d'accueil

Cliquez sur cet icône : Urbanisme



- ## 2. La page « Urbanisme » s'ouvre.

Vous avez deux choix pour commencer la dématérialisation de votre dossier, cliquez sur un des deux liens



3. Vous arrivez sur cette page où vous devez mettre la commune et choisir la demande d'urbanisme que vous voulez déposer, puis cliquez sur se connecter au service.



4. Vous allez être redirigé vers le site [France Connect](#), à vous de choisir avec quel service vous voulez vous connecter, impot.gouv, ameli.fr Vous entrez vos codes, on vous demande si vous voulez continuer votre démarche de dématérialisation de demandes d'urbanisme. Cliquez sur "Continuer".



5. Vous arrivez sur cette page de la CARA de Royan. Vous choisissez à nouveau votre commune, puis le formulaire de Cerfa correspondant à votre projet. Vous le remplissez en ligne.

Ensuite vous devez ajouter au format PDF les pièces obligatoires (plan de situation, plan de masse, notice descriptive, photos....) au traitement de votre demande.



Et c'est fini, vous avez réussi. Vous recevrez un accusé d'envoi électronique (AEE) sur votre messagerie qui confirme que votre demande a bien été déposée. Et vous recevrez ultérieurement un accusé de réception électronique (ARE) vous indiquant que l'instruction de votre demande a commencé.

Besoin d'aide : Service Urbanisme de votre mairie : Mme Menant Colette Tél : 05.46.39.48.51

Mail : c.menant@cormeecluse.fr

Service Urbanisme de la CARA : Standard 05.46.39.64.30

Mail : ads@agglo-royan.fr